



Les Rapports de Suivi Post - Adoption selon les pays d'origine

PAYS	OBLIGATOIRES	NBRE DE RAPPORTS DEMANDES	RESPONSABLE	FORMALITES
BRESIL (pays CLH*)	OUI	2 rapports (1 an et 2 ans après l'adoption)	OAA	Aucune
BURKINA FASO (pays CLH)	OUI	1 rapport (dans les 2 années suivant l'adoption)	OAA ou AFA	Aucune
		Envoi souhaitable de nouvelles régulières jusqu'à la majorité de l'enfant	Adoptants	
CENTRAFRIQUE (pays non CLH)	NON			
CAMEROUN (pays non CLH)	NON			
CHINE (pays CLH)	OUI	6 rapports (1 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans et 5 ans après l'adoption)	OAA ou AFA	Aucune
COLOMBIE (pays CLH)	OUI	4 rapports (3 mois, 9 mois, 15 mois et 21 mois après l'adoption)	OAA ou AFA	Traduction et Apostille
CONGO (pays non CLH)	NON			
RDC (pays non CLH)	NON			

* CLH: Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale



Les Rapports de Suivi Post - Adoption selon les pays d'origine

PAYS	OBLIGATOIRES	NBRE DE RAPPORTS DEMANDES	RESPONSABLE	FORMALITES
COTE D'IVOIRE (pays non CLH)	NON			
DJIBOUTI (pays non CLH)	NON			
ETHIOPIE (pays non CLH)	OUI	4 rapports (tous les trimestres durant l'année suivant l'adoption)	OAA sauf intrafamiliales	Traduction, Légalisation et Surlégalisation
		Un rapport par an jusqu'à la majorité de l'enfant		
HAITI (pays CLH*)	NON			
INDE (pays CLH)	OUI	4 rapports (tous les 6 mois durant les 2 ans suivant l'adoption)	OAA ou AFA	Traduction, Légalisation et Surlégalisation
KAZAKHSTAN (pays CLH)	OUI	6 rapports (tous les 6 mois durant les 3 années suivant l'adoption)	OAA ou AFA	Traduction, Légalisation et Surlégalisation
		Un rapport par an jusqu'à la majorité de l'enfant		

* entrée en vigueur de la CLH après dépôt des instruments de ratification



Les Rapports de Suivi Post - Adoption selon les pays d'origine

PAYS	OBLIGATOIRES	NBRE DE RAPPORTS DEMANDES	RESPONSABLE	FORMALITES
LETONIE (pays CLH)	OUI	2 rapports (1 an et 2 ans après l'adoption)	AFA	Traduction
MADAGASCAR (pays CLH)	OUI	2 rapports (6 mois et un an après l'adoption)	OAA ou AFA	Aucune
		Un rapport par an jusqu'à la majorité de l'enfant		
MALI (pays CLH)	SOUHAITABLE	Un rapport par an jusqu'à la majorité de l'enfant notamment sur son état de santé	AFA	Aucune
NIGERIA (pays non CLH)	SOUHAITABLE Pour l'Etat de Légos	Envoi souhaitable de nouvelles et de photos tous les 6 mois jusqu'à la majorité de l'enfant	Adoptants	Aucune
POLOGNE (pays CLH)	SOUHAITABLE	Nouvelles régulières (avec photos) à l'autorité centrale polonaise et aux responsables de l'orphelinat où l'enfant a été élevé (adoptants)	Adoptants	Traduction, Certification Conforme et Apostille



Les Rapports de Suivi Post - Adoption selon les pays d'origine

PAYS	OBLIGATOIRES	NBRE DE RAPPORTS DEMANDES	RESPONSABLE	FORMALITES
REPUBLIQUE DOMINICAINE (pays CLH)	OUI	Envoi d'au moins 1 rapport de suivi post-adoption par an au cours des 5 années suivant le processus d'adoption	SAI	Aucune
ROUMANIE (pays CLH)	OUI	8 rapports (tous les 3 mois durant les 2 années suivant l'adoption)	SAI ou CG	Traduction
RUSSIE (pays non CLH)	OUI	4 rapports (6 mois, 1 an, 2 ans et 3 ans après l'adoption)	OAA, AFA ou CG	Traduction, Certification conforme et Apostille
THAILANDE (pays CLH)	OUI	3 rapports (durant les 6 mois la période probatoire de placement)	OAA ou AFA	Traduction
TOGO (pays CLH)	OUI*	Un rapport par an pendant les 3 premières années Un 4ème rapport 3 ans après le 3ème Un 5ème rapport 5 ans après le 4ème Et un rapport tous les 5 ans jusqu'à la majorité de l'enfant	OAA ou AFA	Aucune



Les Rapports de Suivi Post - Adoption selon les pays d'origine

PAYS	OBLIGATOIRES	NBRE DE RAPPORTS DEMANDES	RESPONSABLE	FORMALITES
TUNISIE (pays non CLH)	NON			
UKRAINE (pays non CLH)	SOUHAITABLE	Un document (avec photos) par an jusqu'à la majorité de l'enfant	Adoptants	Traduction, Certification conforme et Apostille
VIETNAM (pays CLH)	OUI*	6 rapports (2 par an pendant les 3 premières années suivant l'adoption)	OAA ou AFA	Aucune
		Envoi souhaitable de nouvelles régulières jusqu'à la majorité de l'enfant	Adoptants	